

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 15-01 du 12 juin 2025

### VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025 À LA PLATEFORME DES ASSOCIATIONS COMORIENNES DE SEINE-SAINT-DENIS (PFAC 93) ET L'INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES MÉDITERRANÉE MOYEN-ORIENT (IREMMO)

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 15-02 du 16 mai 2024 relative à la subvention à l'institut de Recherches et d'études Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO)

Vu la délibération n° 15-02 du 13 juin 2024 relative à la subvention de fonctionnement à la plateforme des associations comoriennes de Seine-Saint-Denis (PFAC 93)

Vu la convention 2024-2026 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Plateforme des associations comoriennes de la Seine-Saint-Denis, en date du 29 août 2024,

Vu la convention 2024-2026 d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Institut de recherches Méditerranée Moyen-Orient, en date du 13 novembre 2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2025 :

- 5500 euros à la Plateforme des associations comoriennes de Seine-Saint-Denis (PFAC 93) ;
- 5000 euros à l'Institut de recherches Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO).

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*